

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 8 octobre 2007

L'an deux mille sept et le huit octobre à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 4 septembre 2007, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes DOUENCE, MARCHEGAY LACHAIZE LARRAILLET.

MM. DOUABIN, DUCOUSSO, DESQUEYROUX.

Etaient excusés : MM. GUERRERO, TAUDIN.

Etaient absents : Mme LARRAILLET, MM DUCOUSSO, GERBEAU,

Ordre du jour :

- compte rendu du 10 septembre 2007
- délibération pour ouverture de crédits pour l'île et la place des platanes
- délibération pour virement de crédits pour le matériel mobile électrique
- délibération pour acceptation du fonds de concours de la C.D.C.
- bilan enquête publique
- aliénation chemin rural Menaut
- renouvellement contrat SCAPA
- questions diverses

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 10 septembre 2007 est signé sans observation par tous les membres présents.

1) délibération pour ouverture de crédits pour « Espace Pierre COILLOT » et la place des platanes

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir une opération pour divers travaux effectués.

DELIBERATION

Vu la pose d'une signalétique « Espace Pierre COILLOT », et l'installation d'un branchement électrique aux normes place des platanes,

: 2135 - 60 (achat aménagement propriété Bourdin)	: + 3 100 €
: 2128 - 91 (place des Platanes)	: + 1 000 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 4 100 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 4 100 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 4 100 €

Vote : unanimité

2) délibération pour virement de crédits pour du matériel mobile électrique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'achat d'un équipement coffret mobile pour fournir l'électricité lors de spectacles, fêtes... étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit complémentaire :

: 2158 - 44 (acquisition matériel divers)	: + 600 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 600 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 600 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 600 €

Vote : unanimité

3) délibération pour acceptation de fonds de concours de la C.D.C.

DELIBERATION

Vu la mise en demeure du Préfet de la Gironde pour une Evaluation Simplifiée des Risques sur l'ancienne décharge située au lieu-dit « Pingua » à Pujols sur Ciron, en vue de sa réhabilitation,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du canton de Podensac approuvant le versement d'un fonds de concours financier pour faire face à cette dépense, compte tenu que cette situation résulte d'une décision collective antérieure,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents.

Après délibéré,

ACCEPTE le fonds de concours de 9 864,01 € versé par la Communauté de Communes du canton de Podensac

4) délibération pour adoption des statuts de la C.D.C.

DELIBERATION

Vu l'arrêté de création de la Communauté de communes du canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2007 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes, portant sur la délégation de voirie,

.Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte les statuts de la Communauté de Commune et son annexe, joints à la présente délibération

La C.D.C.a donc maintenant en en charge 100% de la voirie communale revêtue.

- Question de M. DESQUEYROUX : Un ordre de marche a-t-il était établi en ce qui concerne la réfection des routes ?

- Réponse de Mr Le Maire : sur 10 années, toutes les voiries seront refaites sur le territoire de la C.D.C.

5) bilan de l'enquête publique P.L.U.

L'enquête publique vient de prendre fin aujourd'hui.

M. Le Maire rencontrera le commissaire enquêteur le lundi 16 octobre pour faire le bilan en compagnie du cabinet d'urbanisme qui nous a accompagnés.

La commission communale et les services étudieront et statueront sur les remarques enregistrées lors de l'enquête publique (18 au total).

6) aliénation du chemin rural de Menaut

Le Président du Tribunal d'Instance a reporté l'examen de l'affaire au 18 décembre. Il n'est pas d'accord sur la procédure engagée par l'avocat du requérant lors de la première audience.

7) résidence pour personnes âgées

M. le Maire fait part à l'ensemble des élus d'une proposition d'un investisseur à priori fort intéressante mais qui doit être étudiée avec beaucoup d'attention (aspect juridique et financier notamment).

Le concept comprend de 3 à 4 logements pour les personnes âgées, et d'un appartement pour la famille d'accueil qui prend en charge les locataires.

Le site des Arroucats a été visité par les concepteurs.

Une commission municipale pourrait travailler sur ce sujet dans les mois à venir.

8) renouvellement du contrat SACPA

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de signer le renouvellement de convention avec la société SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- accepte la convention relative aux chiens et chats errants
- charge Monsieur le Maire de signer ladite convention
- décide que soient refacturés aux propriétaires l'intégralité des frais de la société SACPA engendrés pour leurs animaux, à savoir :

pour la prise en charge des animaux captifs (2 chiens ou 3 chats maximum)	101.82€ H.T.
pour la capture d'un ou plusieurs animaux à l'aide des moyens adaptés (fusils hypodermiques, lassos, cages trappes...) facturation au temps passé	
- pour la mise à disposition d'un agent et un véhicule adapté (de l'heure)	65.23 € H.T.
- pour la mise à disposition de 2 agents et un véhicule adapté (de l'heure)	97.85 € H.T.
pour l'enlèvement d'un animal mort	93.33 € H.T.
Pas d'animaux sur les lieux	93.33 € H.T.

9) S.D.E.E.G.

19 nouveaux points lumineux seront installés dans les divers quartiers de la commune courant novembre, conformément au budget prévisionnel et au plan d'amélioration de l'éclairage public engagé.

10) assainissement

M. Le Maire poursuit les contacts pour trouver les terrains nécessaires à l'implantation des différents équipements.

11) questions diverses

*Enquête sur le projet lecture publique sur le territoire de la C.D.C.

Un cabinet d'étude rencontrera à ce sujet dans les semaines qui viennent associations et responsables de bibliothèque. L'enquête se terminera fin décembre.

*Site de la carrière :

M. DESQUEYROUX a rencontré M. TENDEIRO afin d'obtenir les raisons pour lesquelles il n'a pas respecté le délai fixé par le Maire pour débarrasser le site de tous les rochers qui l'encombrent.

M. TENDEIRO s'est expliqué en disant qu'il existait un accord verbal ancien le liant à la commune.

M. Le Maire propose qu'un chiffrage soit demandé à l'entreprise BEDOURET pour nettoyer les lieux.

Néanmoins, avant d'engager des travaux, il faudra attendre les suites que donneront les services à l'E.S.R. concernant l'ancien dépôt d'ordure. Une réunion sur ce sujet est prévue en préfecture le 26 octobre 2007.

Séance levée à 20 H 50